Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260407-2026040704-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du 7 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur BESREST Nicolas, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2026
Date d'affichage : 31 mars 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 19
Nombre de membres représentés : 0
Etaient présents : BESREST Nicolas, Maire,
STRUGAREK Jean-Luc, ETIENNE Brigitte, ROUXEL Jérôme, BOURRET Alexandra, adjoints ;
MAGDELAIN Emmanuel, CHANTEUX BELLEC Christine, POTTIER Chantal, TOUBLANC Jean-Philippe, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, LEFORT Olivier, COURCOUX Magali, LAURENT-MONTOUX Carine, ANDOUARD Emmanuel, LE BOUEDEC Marine, BIDAUD Julien, COUILLEAUD Sylvain, MATHIOT Marina ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents : Néant.
Monsieur ANDOUARD Emmanuel a été élu secrétaire.

DELIBERATION N°2026-04-07-04 : Désignation de trois conseillers municipaux délégués

Rapporteur : Nicolas BESREST

En vertu de l'article L 2122-18 du CGCT « Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ».

Le maire peut également donner délégation à des membres du conseil municipal. Ils sont nommés conseillers municipaux délégués.

Le champ de la délégation doit être précisé et limité par l'arrêté du maire.

Enfin, le maire doit, s'il donne délégation de fonction pour une même matière à deux élus, préciser l'ordre de priorité des intéressés.

Ces délégations peuvent être accordées, sans limitation de nombre.

Compte tenu de ses attributions et de celles de ses adjoints :
Maire : Urbanisme – Personnel – Environnement - Matériel
1er adjoint (Jean-Luc STRUGAREK) : Affaires scolaires – Finances – Communication externe – Culture/patrimoine
2ème adjointe (Brigitte ETIENNE) : Travaux – Voirie – Bâtiments
3ème adjoint (Jérôme ROUXEL) : Vie associative – Développement économique – Tourisme – Communication interne
4ème adjointe (Alexandra BOURRET) : Affaires sociales

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260407-2026040704-DE

Monsieur le Maire informe le Conseil de la désignation de 3 conseillers municipaux délégués pour les suppléer dans leurs tâches, dans les domaines suivants :
- Environnement/Cadre de vie : Emmanuel MAGDELAIN
- Finances : Jean BERTHELOT
- Voirie : Emmanuel ANDOUARD

Le Conseil municipal prend acte de cette décision.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Nicolas **BESREST**

MAIRIE DE PLURIEN
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Emmanuel **ANDOUARD**

Certifié exécutoire par transmission en Préfecture le 8 avril 2026
Le Maire,
Nicolas BESREST

MAIRIE DE PLURIEN
Côtes d'Armor